AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT Nº 1872-04

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que :

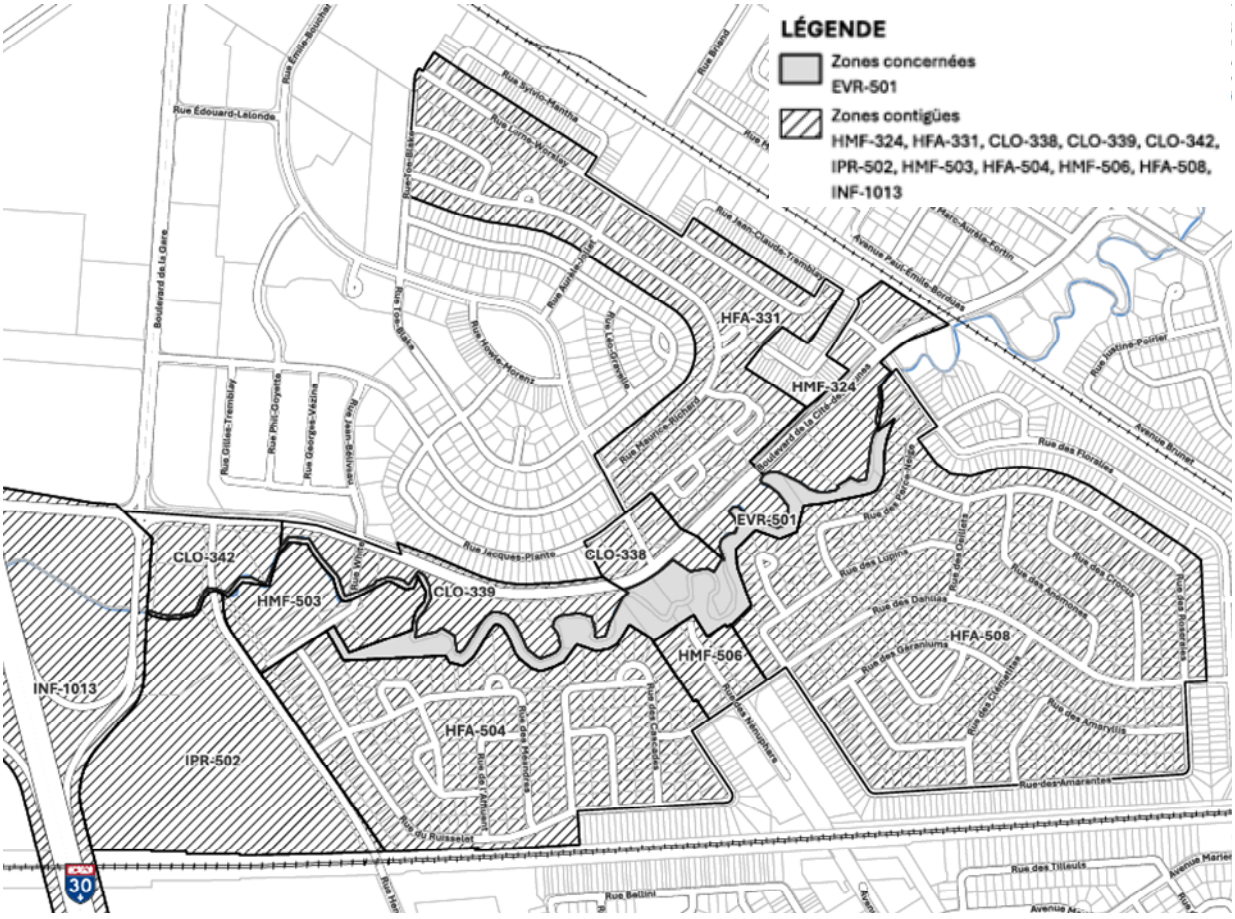
1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 novembre 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement nº 1872-04 intitulé :

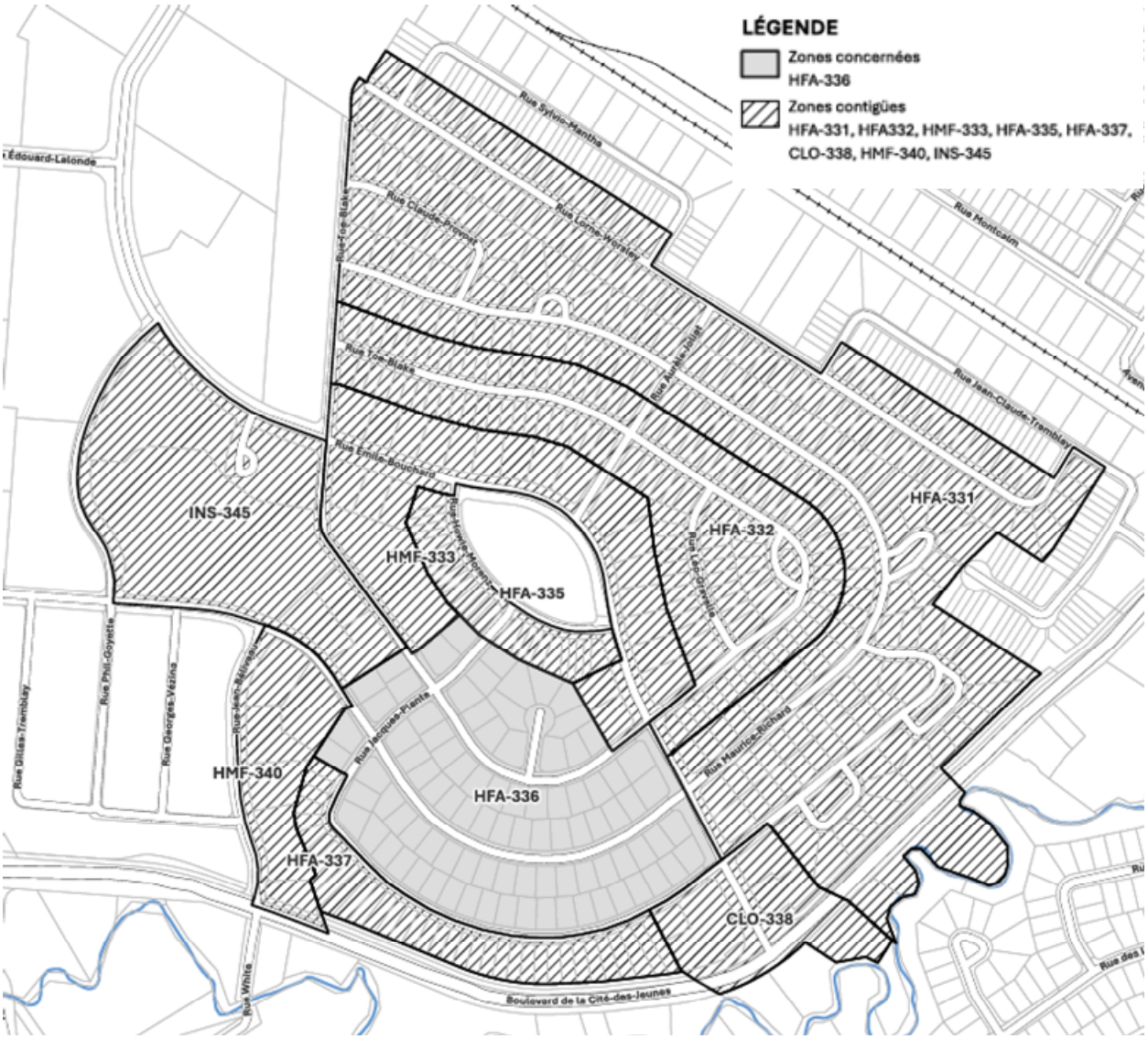
 « Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1872 de façon à apporter des ajustements et des corrections aux aires de stationnement et à apporter des ajustements, corrections ou précisions à diverses dispositions »

2. Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement se tiendra le 16 novembre 2026 à 18 h, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, Vaudreuil-Dorion.

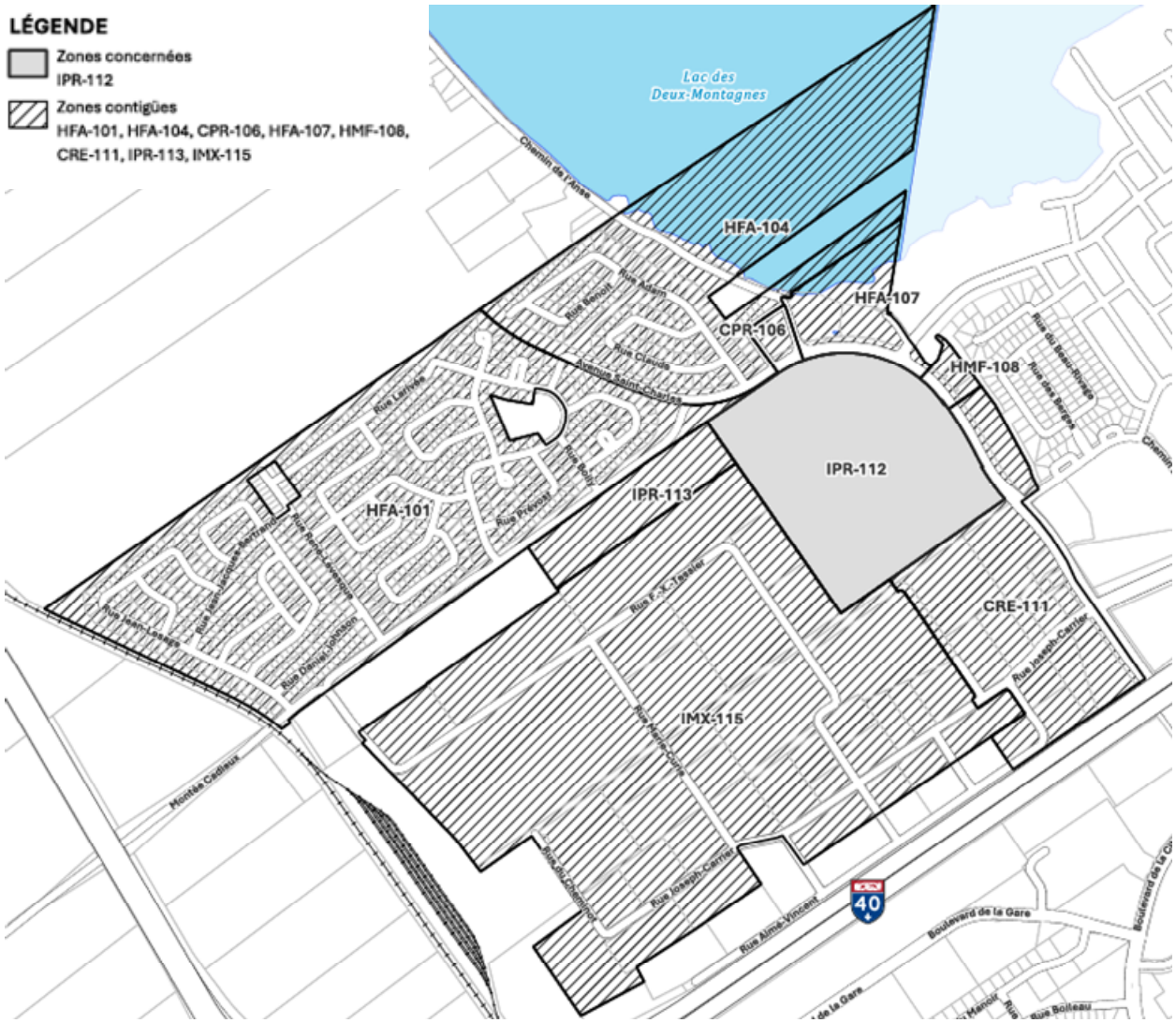
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.


LÉGENDE
Zones concernées
EVR-501
Zones contigües
HMF-324, HFA-331, CLO-338, CLO-339, CLO-342, IPR-502, HMF-503, HFA-504, HMF-506, HFA-508, INF-1013
HFA-331
HMF-324
EVR-501
CLO-342
HMF-503
CLO-339
CLO-338
HMF-506
HFA-508
HFA-504
IPR-502
INF-1013
Rue Édouard-Lelonde
Boulevard de la Gare
Rue Jacques-Plante
Rue des Florales
Rue des Lupins
Rue des Dahlias
Rue des Géraniums
Rue des Amarantes
Rue des Tilleuls
Rue Bellini
30


LÉGENDE
Zones concernées
HFA-336
Zones contigües
HFA-331, HFA332, HMF-333, HFA-335, HFA-337, CLO-338, HMF-340, INS-345
INS-345
HMF-333
HFA-335
HFA-332
HFA-331
HMF-340
HFA-336
HFA-337
CLO-338
Rue Sylvio-Mantha
Rue Claude-Prévost
Rue Lorne-Worsley
Rue Toe-Blake
Rue Emile-Bouchard
Rue Jacques-Plante
Rue Maurice-Richard
Rue Jean-Claude-Tremblay
Rue Phil-Goyette
Rue Georges-Vézina
Rue White
Boulevard de la Cité-des-Jeunes


LÉGENDE
Zones concernées
IMX-605
Zones contigües
IPR-603, IPR-604, IMX-606, IMX-607, HMF-608, HMF-609, INF-701, INF-1013
IPR-603
IPR-604
HMF-609
HMF-608
IMX-607
IMX-606
IMX-605
INF-1013
INF-701
30
Rue Henry-Ford
Rue Rodolphe-Besner
Avenue Loyola-Schmidt
Route Harwood
Rang Saint-Antoine
Rue De Tonnancour
Rue Bach
Rue Schubert
Rue Strauss
Rue Beethoven
Rue Chopin
Rue Bizet
Rue Ravel
Rue Guillemette
Rue Monette
Rue Chopin
Rue Du Repentigny
Rue Valois
Rue Sylvain-Lelièvre
Rue Claude-Léveillé
Rue Jacques-Hertel
Rue Eve-Courtoyer


LÉGENDE
Zones concernées
IPR-112
Zones contigües
HFA-101, HFA-104, CPR-106, HFA-107, HMF-108, CRE-111, IPR-113, IMX-115
Lac des Deux-Montagnes
HFA-104
HFA-107
CPR-106
HMF-108
IPR-112
IPR-113
HFA-101
CRE-111
IMX-115
Chemin de l'Anse
Rue Adam
Rue Benoît
Rue Claudia
Avenue Saint-Charles
Rue Larivée
Rue Prévost
Rue Jean-Jacques-Bertrand
Rue Pierre-Laviolette
Rue Jean-Lesage
Rue Denis-Johnson
Rue F.-X.-Tessier
Rue Joseph-Carrier
Rue Alexis-Curry
Rue Aimé-Vincent
Montée Cadieux
Boulevard de la Gare
Rue du Beau-Rivage
Rue des Berges
40


LÉGENDE
Zones concernées
IPR-603
Zones contigües
IPR-602, IPR-604, IMX-605, INF-1013
IPR-602
IPR-603
IPR-604
INF-1013
IMX-605
Route Harwood
Rue de la Synergie
Rue Henri-Ford
Rue Rodolphe-Beaner
Avenue Loyola-Schmidt
Rang Saint-Antoine
Rue Verdi
Rue Vivaldi
Rue Bellini
Rue Eve-Cournoyer
Rue Mozart
Rue Strauss
Rue Schubert
Rue Bach
Rue Beethoven
Rue De Tonnancour
Avenue André-Chartrand
Rue Sylvain-Lelièvre
Rue Claude-Léveillé
Rue Jacques-Hébu
Rue Bizet
Rue Chopin
Rue Ravel
Rue Guillemette
Rue Honegger
Rue Chaput
Rue De Repentigny
Rue Valois
20
30

5. Le premier projet de règlement nº 1872-04 peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du règlement nº 1872-04

Le règlement n° 1872-04 a pour objet de modifier les normes applicables pour les aires des stationnements résidentiels, commerciales, industrielles et communautaires.

Pour les usages résidentiels, les modifications visent à permettre le stationnement de 2 véhicules côte à côte sur la plupart des terrains unifamiliaux, bifamiliaux et trifamiliaux.

Pour les usages commerciaux, industriels et communautaires, les modifications visent à favoriser le verdissement des aires de stationnement.

Dans un objectif de résilience aux inondations, les normes pour les accès au garage en sous-sol sont également modifiées.

En plus des normes applicables aux aires de stationnement, la mise en application de certaines dispositions réglementaires a permis de constater que des ajustements, correctifs ou précisions étaient requis. Le règlement nº 1872-04 a donc pour objet d'apporter les ajustements nécessaires envers diverses dispositions.

Pour toute question relative au premier projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 6 novembre 2026.

Tania Lê, avocate
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca